

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 3 mai 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-17/B-00083
Propriétaire(s) : 1702533 Ontario Inc.
Emplacement : 2565, (2565A), chemin Pagé
Quartier : 2 – Innes
Description officielle : partie du lot 5, conc. 3 (façade des Outaouais)
Zonage : R1WW
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir le garage isolé et l'abri d'auto situés du côté nord de la maison existante et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison existante et le garage isolé proposé et l'autre parcelle par une maison isolée de plain-pied proposée.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire joint à la demande. Il aura une façade de 10,66 mètres sur le chemin Pagé, une profondeur irrégulière de 37,041 mètres et une superficie de 450,1 mètres carrés. La parcelle sera occupée la maison isolée proposée qui sera située au 2565A, chemin Pagé.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan soumis. Il aura une façade de 16,82 mètres sur le chemin Pagé sur une profondeur irrégulière de 36,156 mètres. Sa superficie sera de 565,1 mètres carrés. La parcelle sera occupée par la maison existante et le garage isolé proposé situés au 2565, chemin Pagé.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. L'aménagement proposé sur la parcelle occupée par la maison existante et le garage isolé proposé ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure D08-02-17/A-00086 a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.